



Voiture à la casse, certificat fourni à l'assurance

Par **Mamodeste**, le **30/06/2017** à **09:19**

Bonjour,
J'ai eu une voiture et je l'ai mise à la casse,
J'ai fourni dans la boîte au lettre "directement dans la boîte aux lettres" un certificat.
Et ils me disent ne l'avoir jamais eu...
Maintenant ils me demandent de payer l'assurance et m'envoie une lettre d'huissier..
Que faire ?

Par **Lag0**, le **30/06/2017** à **09:22**

Bonjour,
Malheureusement, une résiliation d'assurance ne se fait pas en déposant n'importe quoi directement dans la boîte à lettre. Il vous faut une preuve de dépôt, c'est pourquoi on envoie généralement une lettre recommandée ou au minimum on remet la lettre en main propre contre décharge.
Si votre résiliation n'a pas été prise en compte, il vous faut la refaire dans les règles (LRAR).
Vous resterez, malheureusement, redevable des primes jusqu'à l'envoi de cette lettre.

Par **eric2a**, le **30/06/2017** à **12:50**

bonjour
si vous possédez un double du certificat de destruction le joindre en copie
sinon se rendre à la casse ou le véhicule a été déposé
ils ont un livre de police obligatoire ou tout est noté et doivent avoir un double dans leur archives

Par **Mamodeste**, le **30/06/2017** à **16:37**

Merci